

Maternité « light »

La ministre De Block lance le projet dans sept hôpitaux

Passer un jour de moins en maternité, c'est l'objectif de la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD). Elle veut réduire les frais des séjours hospitaliers qui pèsent lourd sur le budget de la sécurité sociale. Pour aller au bout de son idée, elle vient de lancer, dans sept hôpitaux du pays, des projets pilotes « accoucher en restant moins longtemps à l'hôpital ».

Que la ministre souhaite renvoyer plus rapidement les jeunes mères à la maison (quand leur santé et celle de leur bébé le permet, la précision est utile) n'est un secret pour personne. La ministre a déjà planifié l'effort à fournir : faire passer le séjour pour un accouchement sans complications de 4,5 jours à 4 jours en 2015 et le réduire encore de 4 jours à 3,5 jours en 2016. C'est que la Belgique est, dit-elle, dans le peloton de tête de la durée moyenne de séjour pour un accouchement normal (4 jours). Pour vous donner une idée de l'économie : on estime qu'un jour complet d'économisé rapporterait 18 millions d'euros par an.

TRENTE-CINQ CANDIDATURES

Parmi les sept hôpitaux choisis

pour ce projet axé sur un séjour réduit, il y a trois établissements flamands (à Gand, Louvain et Saint-Nicolas, en province d'Anvers), deux wallons (CHU de Liège et CHR de Mons-Hainaut) et deux bruxellois (CUB Érasme/UZ Brussel et les Cliniques universitaires Saint-Luc). Le SPF Santé avait reçu 35 candidatures.

L'initiative repose sur la collaboration de divers services et acteurs de la natalité. On pense ici au personnel hospitalier, aux médecins, aux sages-femmes, aux infirmiers ou infirmières à domicile, aux pédiatres, aux kinés, etc. « Plus les projets feront appel aux différentes professions médicales qui œuvrent au bien-être de la maman et de son enfant et qui ont un lien crucial avec eux, plus les chances de réussite de ce projet seront grandes », a précisé la ministre De Block.

D'autres acteurs de la santé participeront également à l'expérience. En tête de liste : l'Office de la naissance et de l'enfance (l'ONE). Le projet impliquera la collaboration avec au moins un hôpital, l'élaboration d'un plan d'accompagnement pendant la grossesse, la collaboration active de la mère, etc. « La maman sera une patiente active », reprend la

ministre. « Elle recevra suffisamment d'informations pour préparer activement la période qui suivra la naissance de son bébé. Elle doit, entre autres, être bien informée des soins qu'elle doit recevoir après la naissance. Le projet devra porter

une attention toute particulière aux familles qui bénéficient de peu de soutien social. »

SUR BASE VOLONTAIRE

Les projets sélectionnés sont destinés aux femmes enceintes qui choisissent d'accoucher à l'hôpital et pour lesquelles on prévoit un accouchement sans risque. Il reviendra à la mère de décider si elle participe à l'expérience.

Au terme d'une période de deux ans, le gouvernement décidera des volets du projet qui seront mis en œuvre plus largement. ●

DIDIER SWYSEN

Le projet est destiné aux femmes pour lesquelles on prévoit un accouchement sans risque : la mère décidera si elle participe à l'expérience